

## Information presse du CHU de Toulouse

Toulouse, le 23 février 2015

---

### Des compléments d'information sur le décès d'un enfant au CHU de Toulouse

Suite au décès le 7 février 2015 d'un enfant de 2 ans, pris en charge au CHU de Toulouse pour l'ablation des amygdales, une enquête administrative a été conduite dans l'établissement afin de faire toute la lumière sur ce malheureux accident et d'accompagner les parents qui ont exprimé leur besoin de savoir ce qui s'est passé pour faire leur deuil. Les conclusions de cette enquête interne ont été transmises à l'ARS et au Procureur de la république dans le cadre de l'information judiciaire ouverte pour la recherche des causes du décès. Parallèlement, l'ARS a mené sa propre enquête, dont les résultats ne sont pas connus du CHU à ce stade.

Avant toute chose, le CHU de Toulouse comprend la détresse de la famille et se tient à sa disposition avec un souci de transparence absolue pour lui fournir toutes les conclusions de cette enquête administrative interne. A ce jour, la famille a décliné cette proposition et a fait le choix de la voie judiciaire. Le CHU de Toulouse se tient donc à la disposition de la justice pour répondre à toutes les questions qui lui seront posées dans le cadre de la procédure engagée.

Les premières conclusions de cette enquête administrative interne, permettent de préciser que, sous réserve des informations couvertes par le secret médical :

- **L'indication de l'intervention chirurgicale était justifiée** conformément aux recommandations de la Société Française d'ORL. Une intervention de ce type, sur un enfant de 22 mois, revêt un caractère particulier, non banal, dont l'indication a reposé sur une appréciation très rigoureuse des bénéfices attendus au regard des risques encourus.
- **L'intervention chirurgicale s'est déroulée dans un environnement pédiatrique spécialisé et a été conforme aux bonnes pratiques.** Elle a été pratiquée par des praticiens qui ont une longue expérience de la chirurgie et de l'anesthésie pédiatriques. La surveillance étroite de l'enfant en salle de réveil a permis de prendre, dès qu'elle est apparue s'imposer dans le contexte, une décision de ré-intervention.
- **Il apparaît à partir des auditions faites et des documents du dossier médical que l'information aux parents a été assurée de façon régulière et détaillée par l'équipe médicale et soignante tout au long de l'hospitalisation.** Une

information sur les risques opératoires a été donnée aux parents, tracée dans le courrier au médecin traitant et accompagnée d'un document d'information qui a été retourné signé par la famille. Le chirurgien ORL en charge de l'intervention a vu et tenu les parents informés chaque jour depuis le 3 février, jour de l'intervention. Le 4 février, un entretien a été organisé avec le chirurgien, le médecin anesthésiste et le médecin réanimateur afin de communiquer à la famille les informations relatives à l'état de santé de l'enfant et aux complications constatées et au cours duquel des explications détaillées ont été fournies. Le 5 février, à la suggestion de la Direction du CHU de Toulouse, un médiateur des soins est intervenu auprès des parents pour leur proposer de les accompagner dans ce moment particulièrement douloureux. Une rencontre a été organisée par le médiateur avec le père de l'enfant et le chirurgien. Le 6 février, la Direction du CHU a proposé de rencontrer la famille. Depuis l'inhumation de l'enfant, le CHU a proposé à 3 reprises à la famille une rencontre avec l'équipe médicale et la Direction du CHU pour lui exposer les résultats de l'enquête, et son analyse des causes qui ont entraîné le décès de leur enfant. Ces propositions sont restées sans réponse.

**Au terme de cette enquête interne, il est apparu que le décès de l'enfant a résulté d'une succession d'aléas. Ce décès tragique rappelle les risques liés à toute intervention chirurgicale.**

La détresse dans laquelle se trouve la famille rend tout à fait compréhensible son vécu et son souhait d'obtenir toute la lumière sur les raisons de ce drame. Les équipes du CHU de Toulouse, elles-mêmes très marquées par cet accident, s'associent à cette détresse et ont à cœur de se tenir à disposition de la famille et de la justice de façon totalement transparente.

#### Contact presse :

- CHU DE TOULOUSE, DIRECTION DE LA COMMUNICATION, HOTEL-DIEU SAINT-JACQUES, Dominique Soulié - tél. : 05 61 77 83 49 - courriel : [soulie.d@chu-toulouse.fr](mailto:soulie.d@chu-toulouse.fr)